

La France force de proposition internationale :

du *One Ocean Summit* à l'accueil avec le Costa-Rica de la conférence des Nations-Unies en 2025

Intervention d'Olivier Poivre d'Arvor

Ambassadeur chargé des Pôles et des enjeux maritimes,
Envoyé spécial du Président de la République pour la conférence Océan des Nations-Unies

Dans le cadre de ce colloque, où tant d'intervenants de très haute qualité se sont déjà exprimés, je souhaite apporter l'éclairage d'un diplomate, travaillant auprès du Président de la République.

Le droit est essentiel, il faut le faire progresser et le défendre à chaque instant.

En 1982, la défense de la cryosphère intervient à un moment critique des tensions du monde : en dépit de la guerre des Malouines et des tensions de la guerre froide, les États parviennent à se mettre d'accord pour « geler » leurs revendications, leurs querelles. Le travail de nos prédécesseurs est à cet égard remarquable.

Évidemment, la convention peut apparaître assez faible sur certains points, comme le changement climatique, dont les premiers éléments documentés n'apparaissent qu'en 1986, notamment à l'issue du travail de missions française et russe en Antarctique. Quant à la question de la biodiversité, présente dans la convention, elle mérite une actualisation ; de même que les questions liées aux droits sociaux (pêcheurs, shipping, ...). Néanmoins, la convention est un texte remarquable qui permet de continuer à avancer : les travaux du projet de convention BBNJ¹, qui en découlent, devraient aboutir en février prochain². Un nouvel outil sera alors en place.

1. *Biodiversity Beyond National Jurisdiction, convention pour protéger les ressources marines et la biodiversité de l'Océan mondial (NDLR)*

2. *Le projet a été accepté à l'unanimité des États le 4 mars 2023 (NDLR).*



L'intervention récente du Président de la République pour interdire tous travaux sur les fonds marins est un moment politique fort, pour infléchir le droit ; elle est dans le droit fil de la démarche analogue menée par le Premier ministre Michel Rocard sous l'autorité du Président François Mitterrand, au début des années 1990, pour obtenir la négociation et la signature du Protocole de Madrid sur l'Antarctique, faisant de cette zone un espace de paix et de sciences.

En 1982, la jeunesse ne se passionnait sans doute pas pour la naissance du cadre juridique des océans, mais, celui-ci donnera naissance aujourd'hui ou demain, à travers les résultats obtenus lors du *One Ocean Summit* de Brest, pour fixer un calendrier d'urgences et de négociations, à une prochaine interdiction du plastique à usage unique dont les océans sont saturés !

De la même manière l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réalise des avancées significatives pour lutter contre la surpêche, sujet que Pierre Karleskind (député européen et spécialiste des océans) connaît bien.

Il y a malheureusement des domaines où les choses n'avancent pas de manière aussi satisfaisante, comme à la CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique) où Russes et Chinois, pour des raisons diverses, ont une nouvelle fois fait obstacle à la création de trois aires marines protégées.

Je suis chargé par le Président de la République d'organiser la nouvelle conférence des Nations-Unies dans le cadre de l'ODD³ 14, avec un mandat très politique : offrir à l'océan, au climat et à la biodiversité la même tribune, la même importance. En réunissant tous les acteurs (juristes, biologistes, climatologues, économistes, entrepreneurs, ...), il s'agit enfin d'approcher l'océan dans sa globalité. Il faut mettre fin à une approche trop « compartimentée » de l'océan, à laquelle le grand public ne comprend plus rien. Il faut organiser des rendez-vous périodiques, tous les 3 ou 4 ans, rassemblant toutes les disciplines, toutes les préoccupations sur l'océan pour aboutir à des décisions globales et cohérentes. Il nous faut créer un instrument adapté pour l'océan, équivalent par exemple du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pour le climat. C'est une très belle initiative qu'il nous faut soutenir, afin de la porter auprès de la communauté internationale : ce sera un défi difficile à relever dans la mesure où les Nations-Unies ont déjà leur propre système de négociation, mais, celui-ci est nouveau car il remplira, comme le GIEC, une fonction indépendante d'évaluation externe et de conseil, qui manque cruellement aujourd'hui pour l'océan, entre les États et les ONG (organisation non gouvernementale).

Le moment est favorable : dans le système politique français assez « vertical », nous avons aujourd'hui un Président qui s'intéresse à la mer et qui

3. *Objectif de développement durable.*

la comprend. À ce titre, il est intervenu à plusieurs reprises lors des Assises de l'économie de la mer⁴, et a entrepris lui-même une réflexion qui l'a conduit avec sa conviction profonde à s'exprimer fortement contre l'exploitation des fonds marins.

La France n'agit pas seule : c'est bien durant la présidence française de l'Union européenne que s'est tenu à Brest le One ocean summit devant 48 chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier et que ses avancées ont été enregistrées.

Le monde de la mer parle anglais, pas français ; la pensée anglo-saxonne, juridique, scientifique, technique s'exprime sur la mer. Pour autant, la France a des atouts à faire valoir et un poids (relatif) qui peut influencer le monde.

Dans la perspective de 2025, nous devons introduire des sujets de négociation dans le projet de conférence des Nations-Unies, qui reste une suite de discours, certes importants et intéressants, mais ne faisant pas avancer les débats en cours : à l'instar de la COP⁵ de 2015 aboutissant à l'accord de Paris, il nous faut faire pour l'océan ce qui a été obtenu à l'époque pour le climat. Que faire, et comment ? Plusieurs sujets se présentent :

- celui du « BBNJ » qui fera sans doute à ce moment-là l'objet d'une COP ;
- la négociation sur le plastique ;
- la décarbonation ; déjà, de belles avancées sont enregistrées ;
- la négociation sur les fonds marins doit se poursuivre, mais prendre le temps de garantir toutes les précautions environnementales.

Tous les outils, toutes les instances des Nations-Unies (FAO, UNESCO, ...) doivent être mobilisés pour porter la parole, une et partagée, afin d'aboutir à une position universelle.

Nous allons travailler avec le Costa-Rica, partenaire très actif de la France sur les questions de biodiversité, qui organisera en 2024 une première session avec la société civile sur ces sujets maritimes. En 2025, dans un lieu qui reste à choisir par le Président de la République, la conférence se tiendra sur une dizaine de jours ; nous devons en faire un grand moment international pour la mer.

L'« éco-système » français est puissant et en ordre de marche ; l'Académie de marine et l'Institut français de la mer y tiennent toute leur place. Cet éco-système doit entraîner les éco-systèmes européen et mondial qui ont parfois des visions assez différentes sur quelques points.

Et après ? 2050, voilà un objectif raisonnable : il sera temps, après l'éventuelle « revoyure » du traité de l'Antarctique, de refaire un point d'évolution de la convention de Montego Bay. Où en seront les positions de la Chine, de

4. En décembre 2019 à Montpellier et en septembre 2021 à Nice

5. *Conférence of the parties.*



la Russie ? Où en sera le dérèglement climatique avec la menace de devoir gérer un milliard de « déplacés climatiques » ? Où en seront les tensions géopolitiques (Taiwan, mer de Chine méridionale, ...) ayant la mer pour cadre, y compris en Méditerranée (Grèce, Turquie) ? Quelle sera la situation de l'Arctique dont le conseil ne se réunit plus, alors que cette zone doit nous soucier tout particulièrement au regard du climat (fonte des icebergs, fonte du pergélisol, ...) et des équilibres commerciaux (activation de la route maritime du nord sous juridiction russe) ?

Ainsi, plus que jamais, les juristes, les diplomates et les scientifiques doivent veiller et partager leurs informations et leurs visions, en dehors des pressions des uns et des autres.

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08

institutfranc@aol.com

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».